

EXTRAIT du PROCES VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 11 juillet 2016

<p><i>Nbre Conseillers en exercice - 19</i> <i>Nbre Conseillers présents - 12</i> <i>Nbre Conseillers votants - 19</i></p> <p style="text-align: center;">OBJET</p> <p>Avenant n° 1 à la convention de partenariat avec la MJC Lorraine pour l'organisation des vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver, Printemps et Eté) au centre aéré Jacques Prévert à dater des vacances d'été 2016</p> <p style="text-align: center;"><u>délibération n° 2</u></p>	<p>L'an deux mil seize, le onze juillet, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du trente et un mai, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M.MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, Mme COCHET, Adjoint, M. KLEJMANN, Conseiller Municipal Délégué, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, MELINETTE, MM. KLUSKA, CORDIER, Mme FERRY et M. GUILMIN, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Etaient excusés</u> : M. MARCHAL, Adjoint, Mme LAMASSE, MM. WASSIAMA et PETRONIO, conseillers municipaux délégués, Mmes PREVOST, LETSCHER et MANGIN, conseillères municipales</p> <p><u>Ont donné pouvoir</u> : M. MARCHAL à M. le Maire, Mme LAMASSE à M. KLEJMANN, M. WASSIAMA à Mme GERARD, M. PETRONIO à Mme BRISBARE-CLAUDEL, Mme PREVOST à Mme MELINETTE, Mme LETSCHER à M. BIGEREL, Mme MANGIN à M. MOUGEL</p> <p>Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme COCHET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</p>
--	--

Madame le Rapporteur rappelle que, par délibération du 26 mai 2015, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place une nouvelle offre de service pour l'organisation des vacances scolaires dans le cadre d'une convention de partenariat avec la MJC Lorraine de Vandoeuvre.

Ce dispositif est entré en application aux vacances d'été 2015 et vise à permettre aux enfants résidents ou scolarisés à Houdemont d'avoir accès au centre aéré Jacques Prévert de Brabois géré par la MJC Lorraine pendant toutes les vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver, Printemps et Eté) moyennant une participation financière de la commune fixée à 7 € par enfant et par jour. La convention a pris fin le 05 juillet 2016.

Après renégociation, le dispositif est reconduit pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 sur la base d'une participation financière de la commune maintenue à **7 € par enfant et par jour**. Toutefois, l'accès est désormais ouvert uniquement **aux enfants résidents à Houdemont** (et non plus aux enfants scolarisés à Houdemont qui peuvent être des enfants extérieurs à la commune), ce qui justifie l'avenant n° 1 à la convention susdite.

La commission des Finances et des Moyens Généraux du 04 juillet 2016 ayant donné, à l'unanimité, un avis favorable,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve le renouvellement de la convention de partenariat avec la MJC Lorraine dans le cadre d'un avenant n° 1 relative à l'organisation des vacances scolaires (de Toussaint, de Noël, d'Hiver, de Printemps et d'Eté) au centre aéré Jacques Prévert avec la MJC Lorraine pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 dans les conditions ci-dessus exposées,**

*Suite n° 1 à la délibération n° 2 de la séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2016
relative à l'avenant n° 1 à la convention de partenariat avec la MJC Lorraine pour l'organisation des vacances scolaires
(Toussaint, Noël, Hiver, Printemps et Eté) au centre aéré Jacques Prévert à dater des vacances d'été 2016*

l...

- autorise Monsieur le Maire à signer avec le Président de la MJC Lorraine l'avenant n° 1 à la convention de partenariat susdite.

Le Maire



Daniel MAGRON

*Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon
la réglementation en vigueur et que la convocation du
Conseil Municipal avait été faite le 05 juillet 2016*

Le Maire:


Daniël MAGRON

